



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 3 juin 2024

SUGE

SUGE : 2 FOIS DANS L'ACTION LE 28 MAI CAR TOUTES ET TOUS CHEMINOT-E-S !

Ce 28 mai 2024, une fois encore, les cheminot-e-s de la Suge se sont mobilisés en nombre, avec la CGT, lors de deux actions pour porter leurs revendications spécifiques et s'opposer à la libéralisation des chemins de fer publics en France et en Europe !

Alors qu'ils et elles ont participé nombreux, à l'appel de la CGT, à la manifestation nationale unitaire qui a rassemblé plus de 8 000 cheminot-e-s à Paris, manifestation qui, à l'approche des élections européennes, accueillait de nombreuses délégations de cheminot-e-s venus de toute l'Europe pour combattre la concurrence et la liquidation de Fret SNCF, pour réclamer l'amélioration de nos droits sociaux et pour remettre le train public sur de bons rails !

Le matin, les cheminot-e-s de la Suge, à l'appel de plusieurs syndicats CGT, se sont rassemblés devant la direction du GPU, à Saint-Denis, pour interpellé, dans l'unité, la Direction sur leurs revendications spécifiques métiers.

Cette action, qui faisait suite au rassemblement du 19 mars dernier, devait permettre d'obtenir des réponses. Or, une nouvelle fois, les annonces faites n'ont pas pris en compte les revendications portées par les cheminot-e-s de la Suge.

La Direction fait la sourde oreille sur la reconnaissance des spécificités des métiers de la Suge depuis des années et continue de se montrer méprisante : aucune réunion de conciliation suite à la journée historique du 19 mars, aucune réponse apportée le 28 mai et surtout aucun dialogue social... À part l'annonce de primes JO éphémères, la Direction n'entend toujours pas.

La CGT va créer les conditions d'interpeller une nouvelle fois la direction du GPU et appelle les cheminot-e-s de la Suge à rester mobilisés.

La CGT exige pour tous les agents de la Suge :

- la revalorisation et l'intégration des indemnités de port d'arme (IPA) et complémentaire de port d'arme (ICPA) dans la prime de travail ;
- la sécurisation des indemnités de port d'arme en cas de reconversion subie ou choisie ;
- un délai de passage de 4 ans maximum pour le passage d'une position de rémunération, ou à défaut une promotion en niveau ou en classe, ainsi que l'obtention de mesures équivalentes pour les contractuels ;
- l'arrêt de la contractualisation afin de valoriser l'expertise sûreté des agents et de réduire le sentiment d'insécurité des voyageurs ;
- l'arrêt de la multiplicité des horaires de service dans une même GPT ;
- la reconnaissance de la technicité des métiers des agents de la Suge par un parcours professionnel à partir de la classe 3.

**Les agents veulent des réponses avant les JO 2024.
La Direction doit prendre des mesures immédiates
et concrètes, sinon elle porterait seule
la responsabilité d'un nouveau conflit social.**

